



PREFECTURE du PUY-DE-DOME

Sous-Préfecture de Thiers
Direction Départementale du Territoire du Puy-de-Dôme

COMPTE - RENDU

Comité de pilotage des Sites Natura 2000 FR830 1032 « Zones alluviales de la confluence Dore-Allier » et FR 831 2013 « Val d'Allier St-Yorre Joze »

Réunion du 12 février 2015 à Crevant-Laveine

La réunion est présidée par M TRAIMOND, sous-préfet de Thiers.

Sont présents :

		ZPS	ZSC
Gilles TRAIMOND	Sous-Préfet de Thiers	x	x
Bertrand WOJTKO	DDT 63	x	x
Xavier PINEAU			
Manuel VRAC	ONCFS	x	x
Patrice BURIAS			
Emmanuelle TEXIER	CG 63	x	x
Isabelle ROMEUF	PNRLF	x	x
Didier CHASSAIN	CC Coteaux de Randan Commune de MONS	x	x
Didier MATRAS	Mairie de CREVANT LAVEINE	x	x
Guy MUCHEMBLED			
Jean-Claude MORIN	Mairie de LIMONS	x	x
Christian DESSAPTLAROSE			
Claude RAYNAUD	Mairie de LUZILLAT	x	x
Robert IMBAUD	Mairie de MARINGUES	x	x
Jacques COUDOURE	Mairie de PASLIERES		x
Bruno CARDINAL	Mairie de PUY-GUILLAUME	x	x
Robert FOUCHER	Mairie de RIS	x	x
Jean-Pierre JARDILLIER	Mairie de ST-YORRE	x	
Martine MUNOZ	Mairie de THIERS		x
Daniel DUVERT	Mairie de VINZELLES	x	x
Mireille FABISIAK	Chambre d'agriculture 63	x	x
Catherine BRENON	Chambre d'agriculture 03	x	
Laurent SOUVIGNET	UNICEM	x	x
Guy GODET	FDAAPPMA 63	x	x
Pierre RIGOLET	Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs 63	x	
Julien SAILLARD	CEN Auvergne	x	x
Vincent LEGE			
Magalie RAMBOURDIN	CEN Allier	x	
Jean-Jacques LALLEMANT	LPO	x	x

Sont excusés : DDT 03, ONF, CRPF, CG03, Commune de Peschadoires, FDC 03, FDC 63 et CDDT03.

M TRAIMOND, Sous-préfet de Thiers, ouvre la réunion, et propose un tour de table de l'ensemble des participants. *Les présentations du CEN et de la DDT (évolution du dispositif des évaluations d'incidences) sont jointes au présent compte-rendu, l'ensemble des études de suivis ou des comptes-rendus sont en téléchargement sur le site <http://val-allier-63.n2000.fr/>.*

Réflexion sur un contrat pour intervenir sur le Lagarosiphon à Joze et Maringues

M TRAIMOND demande des précisions sur le projet de contrat Grand lagarosiphon, notamment sur des enjeux potentiels autres qui pourraient être affectés par le comblement de cette gravière (amphibiens par exemple). M SAILLARD répond que le site ne présente pas d'enjeu particulier et qu'à l'image de l'expérience menée sur Pont-du-Château, le site ne sera plus en eau seulement durant la période estivale.

M SAILLARD précise qu'il reste à obtenir l'accord de la commune de Joze et à organiser une réunion avec tous les acteurs concernés pour confirmer la faisabilité d'une intervention, avant d'envisager la précision technique et financière des interventions.

Problématique des dépôts de déchets

M TRAIMOND demande des précisions sur la destruction de la fermeture d'accès à Maringues, concernant les engins utilisés. M SAILLARD explique qu'il s'agit d'engins de type agricole ou travaux publics.

Concernant la décharge sauvage à Charnat, il est précisé qu'une intervention conjointe de la commune propriétaire du site et du CEN au titre de Natura 2000 est envisagée au printemps pour informer la population et fermer l'accès véhicule au site.

Concernant les dépôts de déchets sauvages, M RAYNAUD demande si des suites sont données lorsque leur auteur peut être identifié. M TRAIMOND répond qu'il est souvent difficile, sauf en cas de flagrant délit, de prouver la culpabilité des personnes, et ajoute que s'il y a des cas précis il pourra prendre attache auprès du procureur. M RAYNAUD fait part de son appréhension face à la mise en place de la redevance sur les ordures ménagères, risquant de générer une hausse des dépôts sauvages. M SAILLARD et les agents de l'ONCFS précisent que des demandes spécifiques de surveillance peuvent être formulées auprès de l'ONCFS, (dont la surveillance relève de l'une de ses missions.)

M SOUVIGNET propose que le SBA puisse faire des campagnes de sensibilisation de l'impact des déchets sur l'environnement. M TRAIMOND acquiesce et ajoute que ce type d'action peut être mis en place par les communes au travers de leurs bulletins municipaux notamment. M SAILLARD complète en rappelant qu'à la demande des communes, le Conservatoire peut réaliser des articles sur des sujets tels que les dépôts de déchets ou les espèces exotiques envahissantes en lien avec Natura 2000 afin de pouvoir les intégrer dans les bulletins municipaux.

M IMBAUD se questionne sur l'impact de ce type de campagne, en précisant que les plus gros pollueurs ne sont pas les plus sensibles à ce type de campagne. M TRAIMOND rappelle que chaque personne touchée par la sensibilisation est importante, et complète en rappelant l'importance de l'éducation des plus jeunes dans une sensibilisation globale.

M RAYNAUD porte également à connaissance la dépollution d'un ancien site industriel sur la zone Natura 2000, qui a pu être réalisée par la commune de Luzillat avec l'appui de la Sous-Préfecture.

Plantes exotiques envahissantes

M TRAIMOND se questionne sur les raisons du refus de la propriétaire de la mare avec la seule station de Marsilée du Puy-de-Dôme, menacée par la Jussie. M SAILLARD précise que cette personne, âgée, possède une propriété importante et se retrouve souvent sollicitée pour de multiples questions notamment commerciales. Son refus semble donc plus relever d'une posture préventive de défense.

Mme RAMBOURDIN demande pourquoi il n'a pas été envisagé le déplacement de la station de Marsilée. M SAILLARD explique que le déplacement d'espèces protégées est complexe et que la restauration sur d'autres sites de conditions favorables à leur installation naturelle est en général plutôt privilégiée. Mais la question mérite effectivement d'être étudiée dans la mesure où cette station semble condamnée en l'absence d'action sur la Jussie.

M GODET demande s'il y a des actualités quant aux Renouées. M SAILLARD explique l'existence d'un groupe de spécialistes sur les espèces exotiques envahissantes en Auvergne pour coordonner les actions sur ces invasives. La stratégie d'action sur ces espèces priorise les espèces en émergence, afin d'organiser leur surveillance et leur détection précoce. La lutte contre les Renouées asiatiques, largement répandues, ne constitue donc pas, sauf enjeu localisé, une priorité au regard des moyens techniques et financiers disponibles, et il convient notamment de privilégier la prévention pour ne pas créer de nouvelles zones favorables à leur installation. M SAILLARD rappelle à ce sujet qu'une note d'information a été réalisée en 2014 au titre de l'animation Natura 2000, qu'elle a été diffusée à l'ensemble des collectivités et qu'elle est disponible en version papier auprès du CEN ou en téléchargement sur <http://val-allier-63.n2000.fr/> rubrique "participer".

Suivi des hérons arboricoles sur la ZPS Val d'Allier St-Yorre - Joze

M LALLEMANT donne des précisions quant à l'étude menée sur les hérons. Il note des comportements très différents entre les stations les plus au Nord, qui ont tendance à se disperser et celles plus au Sud, plus stables. Les sites inventoriés sont pour la plupart des sites relativement bien protégés, mais malgré cela la tendance globale de la population sur le site est à la nette diminution des effectifs, sans causes précises identifiées, sachant que celles-ci sont certainement multiples.

M TRAIMOND demande s'il y a des prédateurs pouvant expliquer cette chute. M LALLEMANT répond que la pression des prédateurs est faible et ne peut justifier la chute des effectifs.

M SAILLARD précise que ces espèces sont piscivores (consommation de poissons), et qu'elles peuvent ainsi s'intoxiquer par l'accumulation des polluants contenus dans leur alimentation, comme c'est le cas de la Loutre. Des études sur des cadavres de loutre ont en effet montré une concentration très importante de métaux lourds et d'anticoagulants.

M LALLEMANT explique qu'il serait intéressant d'avoir une étude plus précise sur les pontes et les taux de reproduction, mais ce sont des études techniquement très complexes et très coûteuses. A la question concernant la hauteur des nids de ces hérons, M LALLEMANT répond qu'ils sont sur les arbres les plus haut, pouvant couramment atteindre jusqu'à 15-20m.

Actions de communication/sensibilisation

M TRAIMOND souligne l'action du personnel éducatif et particulièrement les instituteurs sur leur rôle dans la sensibilisation des enfants, et demande s'il n'est pas possible d'ajouter des actions d'animation sur Natura 2000, la rivière, les enjeux de sa préservation... M SAILLARD répond que des actions ponctuelles auprès des scolaires ou du grand public sont prévues par le CEN chaque année et confiées à la LPO, notamment sur demande des écoles ou des collectivités locales. Il rappelle d'ailleurs qu'il est possible de demander des animations auprès de l'animateur Natura 2000.

Evolution du dispositif des évaluations d'incidences

M TRAIMOND demande si l'ensemble des propriétaires a été prévenu du changement du régime des évaluations d'incidences. M PINEAU indique que la communication a été réalisée par le biais de différents comités de pilotage Natura 2000 et par information en mairie. M SAILLARD ajoute qu'une communication est prévue en 2015 pour l'ensemble des propriétaires au sein des sites Natura 2000 Dore-Allier.

M PINEAU ajoute que des réunions de concertation/ information sont prévues avec l'ensemble des gestionnaires (communes, CRPF, Chambres d'Agriculture...) et rappelle que de nombreux outils sont présents sur le site de la DDT (documents, cartographie...<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/zones-alluviales-de-la-confluence-dore-allier-r867.html>).

M RAYNAUD se questionne sur l'efficacité de la communication au grand public des changements effectués dans le régime d'évaluation des incidences. M TRAIMOND souligne l'importance des communes dans la communication au grand public.

M RAYNAUD demande des précisions par rapport aux documents d'urbanisme en place, et si le changement de régime des évaluations d'incidences les remet en cause. M TRAIMOND répond que d'une manière générale, si Natura 2000 a été correctement pris en compte dans l'étude environnementale du document d'urbanisme, le PLU fait foi devant l'étude d'incidences.

Nouvelles mesures agro-environnementales

Mme FABIZIAC et M SAILLARD indiquent que des réunions de calage pour les MAEC doivent être organisées à l'attention des agriculteurs mais que cela nécessite au préalable la validation des modalités du FEADER (Plan de développement rural régional PDRR), qui reste pour l'instant dans l'attente, et sous réserve que celle-ci intervienne dans un délai raisonnable par rapport à l'échéance du 15 mai pour l'engagement des MAEC lors des déclarations PAC.

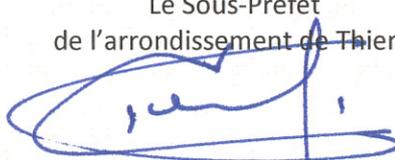
Mme BRENON relate son expérience dans le département de l'Allier, expliquant qu'ils ont, avec tous les acteurs départementaux, mis en place un unique PAEC pour le département, ils ont transmis leur dossier mais n'ont toujours pas de réponse. Des échos parlent d'une date de validation en juin, qui rendrait la contractualisation des agriculteurs en 2015 impossible. M SAILLARD explique que la situation est la même dans le Puy-de-Dôme, et que l'ensemble des acteurs s'inquiètent de ce retard.

M PINEAU indique qu'une dérogation est envisagée pour que les agriculteurs puissent engager des MAEC même si le PDRR n'est pas validé.

M TRAIMOND rappelle que le portage de Natura 2000 peut être confié à une collectivité, et qu'il reste par défaut assuré par l'Etat.

M TRAIMOND remercie l'ensemble des participants, la commune de Crevant-Laveine pour son accueil, ainsi que la DDT et le CEN, puis clôt la séance.

Le Sous-Préfet
de l'arrondissement de Thiers,



Gilles TRAIMOND